

Communiqué de presse



PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 04 mars 2020

Communiqué de presse

RN19 – Réalisation de la déviation de Port Sur Saône

11 mars 2020 : Restrictions de circulation en raison du dernier lançage du viaduc de Port-sur-Saône

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté informe du dernier lançage de la charpente du viaduc de Port-sur-Saône.

Le 14 février dernier a eu lieu le comité de pilotage de la déviation de Port-sur-Saône par la RN19. Ce comité a choisi les noms définitifs des deux viaducs du projet. Le viaduc n°8 qui surplombe la vallée de la Scyotte sera nommé « Viaduc de Grattery » et l'ouvrage n°3 qui permet le franchissement de la Saône quant à lui s'appellera « Viaduc de Port-sur-Saône ». Ces noms ont été choisis par les membres du comité sur la base des résultats de la consultation publique qui avait été lancée en 2019.

Une étape importante aura lieu le mercredi 11 mars prochain pour le viaduc de Port-sur-Saône, à savoir le dernier lançage de la charpente métallique. Outre le fait qu'il marque un tournant pour cet ouvrage symbolique de la déviation, cette opération sera aussi la plus spectaculaire avec les franchissements successifs de la Saône et de la route départementale n° 20 entre Chaux-lès-Port et Port-sur-Saône.

Des perturbations sont à prévoir sur cet axe dès le démarrage de la manœuvre vers 8h00. Bien que la circulation y soit maintenue, des micro-coupures sont susceptibles d'être nécessaires pour le bon déroulement de la procédure. En cas d'une éventuelle coupure plus longue, conséquente à un aléa technique lors du lançage, une déviation serait mise en place.

L'opération complète de lançage se déroulera la journée du mercredi 11 mars.

Les 2 jours suivants seront consacrés aux opérations de démontage des dispositifs provisoires, dont l'avant-bec qui n'aura plus lieu d'être une fois l'ouvrage posé sur ses appuis.

En cas d'aléa technique ou météorologique, cette phase complexe est susceptible d'être reportée aux jours suivants.

Conscient que ces opérations font l'objet d'un grand intérêt de la part des riverains, le maître d'ouvrage de l'opération rappelle que le chantier est interdit au public et que les personnes désireuses d'assister à cette phase de travaux sont invitées à rester en dehors des zones de chantier.

Pour la sécurité de tous, aucun stationnement n'est possible ou autorisé sur la zone à proximité du viaduc.

CONTACT PRESSE

Julie LANTOINE

03 84 77 70 12

julie.lantoine@haute-saone.pref.gouv.fr

DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Mission communication

Odile ROQUE-BEDEAUX : tél : 03.81.21.67.18

<http://rn19-portsursaone.fr/>



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX – Tel. : 03.84.77.70.00/Fax : 03.84.76.49.60

Courriel:prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr